

Le 19 octobre 2009

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire
2010-2011
Dossier Régie: R-3708-2009
Notre dossier : R000316 FE

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec Distribution avise la Régie et les intervenants que les copies électroniques des réponses aux demandes de renseignements seront disponibles, dès 17 h, pour être téléchargées à partir de la page WEB suivante : www.hydroquebec.com/regie_energie. Ces documents sont déposés sous la cote HQD-13, Documents 1 à 13.

Le Distributeur transmettra demain **sous pli confidentiel**, les réponses et tableaux suivants de la demande de renseignements de la Régie (HQD-13, Document 1) :

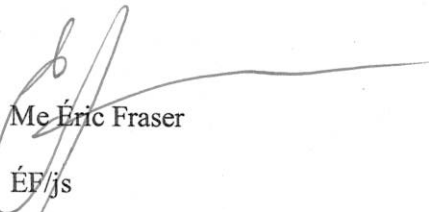
- certaines informations du tableau 6.1 en raison du refus de Global Insight et du Conference Board du Canada d'autoriser la publication de ces informations. À cet effet, on retrouvera ci-joint les ententes de confidentialité qui s'appliquent au Distributeur ;
- le tableau 11.1 concernant les mauvaises créances de la clientèle Grandes entreprises pour des raisons qui seront plus amplement détaillées par les associations qui représentent ces clients devant la Régie (l'AQCIE et le CIFQ) ;
- certaines informations des tableaux 17.1 A et 17.1 B pour les raisons détaillées à la réponse 17.1 ;
- la réponse 91.1 en raison d'une demande à cet effet du manufacturier du système ECOGLACE, jointe en annexe à la présente.

Le Distributeur transmettra également **sous pli confidentiel**, certaines informations relatives aux questions 7.1, 8.1 et 17 de la demande de renseignements du RNCREQ (HQD-13, Document 9) pour les raisons détaillées aux réponses. Le Distributeur ne s'oppose pas à ce que l'analyste du RNCREQ puisse consulter ces documents suite à la signature d'un engagement de confidentialité.

Par ailleurs, à la lumière des réponses 9.1 de la demande renseignements de la Régie et 5.2 de la demande de renseignements de UC, le Distributeur révisé respectivement les pages 7 de la pièce HQD-3, Document 2 et 4 de la pièce HQD-7, Document 1.

Nous verrons à vous faire parvenir quinze (15) copies papier dès mercredi le 21 octobre 2009.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Me Eric Fraser

ÉF/js

p.j.

c.c.: Intervenants